

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
49  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
1  
Conseillers représentés :  
6  
Total votants :  
56

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON  
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT  
Martine MUNOZ à Claude NOWOTNY  
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

**Conseiller.e.s absent.e.s :**

Thomas BARNERIAS  
Paul PERRIN  
Françoise SCHULZ

**Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes :** Arlette RELIER

**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX

**Modification du tableau des emplois :  
Suppression et création de postes relatifs à l'avancement de grade  
DÉLIBÉRATION N° 20171109-04**

***Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président***

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération en date du 16 décembre 2010 créant un poste d'attaché territorial à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 16 décembre 2010 créant un poste de contrôleur de travaux à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 11 décembre 2014 créant un poste d'ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 25 février 2010 créant un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 30 janvier 2014 créant un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 18 février 2016 créant un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 21 février 2000 créant un poste d'adjoint administratif à temps complet,  
**Vu** la délibération en date du 28 juin 2007 créant un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 30 juin 2011 créant un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 16 décembre 2014 créant 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 12 décembre 2013 créant 2 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 25 juin 2015 créant 2 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 25 juin 2015 créant un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31/35<sup>ème</sup>, et la délibération en date du 18 février 2016, portant le temps de travail d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> ;  
**Vu** la délibération en date du 20 décembre 2011 créant 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 18 juin 2013 créant 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 20 décembre 2012 créant un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 10 décembre 2010 créant un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;  
**Vu** la délibération en date du 16 décembre 2010 créant un poste d'adjoint technique à temps complet.

**Conformément** au tableau des effectifs validé pour l'année 2017,

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer 25 postes et de supprimer 25 postes pour le bon fonctionnement des services.

**Vu** l'avis favorable de la CAP en date du 5 octobre 2017,

Le rapporteur propose :

**A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 :**

- La création d'un poste d'attaché principal à temps complet et la suppression d'un poste d'attaché à temps complet,
- La création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet,
- La création d'un poste d'ETAPS principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la suppression d'un poste d'ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

- La création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- La création de 3 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la suppression de 3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- La création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la suppression de 2 postes d'adjoint administratif à temps complet,
- La création de 2 postes d'auxiliaires de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la suppression de 2 postes d'auxiliaires de puériculture de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- La création de 5 postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la suppression de 5 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- La création de 8 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la suppression de 8 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la création des postes précités et la suppression des postes précités,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets concernés,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ces dossiers.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents : 49	+	Représentés : 7	... Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56		Contre : ....	
Abstention : ...					

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

AR PREFECTURE

063-200070712-20171109-20171109\_04-DE  
Regu le 17/11/2017

*[Faint handwritten signature]*